

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.085

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN
ET L'ASSOCIATION « COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN (CFAR) »
POUR L'ANNEE 2018 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°18.044 en date du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2018.

La Commission « Finances », lors de sa séance du 5 juin 2018, a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 19.403,41 € (dix-neuf mille quatre cent trois euros et quarante et un centimes) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour lui permettre de rembourser à la commune le coût de la mise à disposition, à temps plein, d'un agent de la Ville de ROYAN, du 1^{er} janvier 2017 au 4 septembre 2017, portant la subvention totale à 256.903,41 € (deux cent cinquante-six mille neuf cent trois euros et quarante et un centimes), pour l'année 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR)» et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission « Finances »
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 19.403,41 € (dix-neuf mille quatre cent trois euros et quarante et un centimes) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR)», pour lui permettre de rembourser à la commune le coût de la mise à disposition, à temps plein, d'un agent de la Ville de ROYAN, du 1^{er} janvier 2017 au 4 septembre 2017, portant la subvention totale à 256.903,41 € (deux cent cinquante-six mille neuf cent trois euros et quarante et un centimes), pour l'année 2018,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR)», pour l'année 2018,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 juin 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

